

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accordant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine « **Santé** » mention « **Humanités Médicales** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

MASTER 1
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Emeline VERNA Suppléant(e) : <u>Liste des membres</u> : Caroline COSTEDOAT, Pierre LE COZ <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i>
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> : Bérengère SALIBA SERRE
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Emeline VERNA Suppléant(e) : <u>Liste des membres</u> : Caroline COSTEDOAT, Pierre LE COZ <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i>
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> : Bérengère SALIBA SERRE

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours-type Anthropologie médico-légale et bioarchéologie

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Pascal ADALIAN
Suppléant(e) : Lionel THOLLON

Liste des membres : Lionel THOLLON

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Yann ARDAGNA

Parcours-type Addictologie : de la cellule au comportement humain

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Anne-Laure PELISSIER
Suppléant(e) :

Liste des membres : Pascal ADALIAN, Pierre LE COZ

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type Approches éthiques, déontologiques et anthropologiques de la santé

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Pierre LE COZ
Suppléant(e) :

Liste des membres : Pascal ADALIAN, Emeline VERNA

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 17 Novembre 2023,

Pour le Président et par déléation,
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales

